

## PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES DE MALTRAITANCE ET DE VIOLENCE

### 1. QU'EST-CE QUE LA MALTRAITANCE ?

La définition de la maltraitance reconnue par la HAS : violence se caractérisant « **par tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière.** »

### 2. LES DIFFÉRENTES FORMES DE MALTRAITANCE

**Négligences passives** : négligences relevant de l'ignorance, de l'inattention de l'entourage, de la tentation de se substituer à la personne dans la prise de décisions ou l'accomplissement de tâches au lieu de l'aider à les prendre ou les accomplir par elle-même.

**Négligences actives** : toutes formes de maltraitance avec la conscience de nuire.

On distingue plusieurs types de maltraitements :

- **Les maltraitements psychologiques** : elles se traduisent par une dévalorisation de la personne, des insultes, des menaces, une culpabilisation, des humiliations, du harcèlement, chantage, abus d'autorité, comportements d'infantilisation, non-respect de l'intimité...
- **Les maltraitements physiques** : coups, soins brutaux, brûlures, ligotages, violences sexuelles...
- **Les maltraitements financiers** : vols, exigence de pourboires, escroqueries... ;
- **Les maltraitements médicaux** : une privation de soins, une souffrance non prise en charge ... ;

### 3. COMMENT RECONNAÎTRE LES SIGNES DE MALTRAITANCE ?

#### Des symptômes et signes physiques évocateurs d'une maltraitance

- Des faits de maltraitance d'un enfant ou d'un adolescent, révélés par lui-même, par un parent ou par un tiers
- Des plaintes somatiques récurrentes sans étiologie claire (douleurs abdominales, céphalées)
- Des antécédents d'accidents domestiques répétés
- Une ou plusieurs tentatives de suicide
- Des fugues et conduites à risque
- Une chute des résultats scolaires, voire une déscolarisation
- Des faits de maltraitance dans la cellule familiale

- Des ecchymoses : certaines ecchymoses sont évocatrices d'une maltraitance, soit parce qu'elles sont importantes (multiples et d'âge différents ; de grande taille), soit parce qu'elles se distinguent des ecchymoses accidentelles (chez un enfant qui ne se déplace pas tout seul ; sur des parties concaves du corps ou des zones habituellement non exposées ; en forme d'objet ou de main). Les contusions (ecchymoses et hématomes) sont suspectes en l'absence de traumatisme retrouvé, quelle que soit leur localisation ;
- Des brûlures : certaines sont suspectes (à bord net pouvant résulter d'une immersion ; en forme de cigarette, d'appareil ménager ; abrasions dues à une contention par liens...) ;
- Des fractures multiples ;
- Des morsures ;

## Les signes comportementaux de l'entourage, évocateurs de maltraitance

### Vis-à-vis de l'enfant

- Discours dévalorisant ou humiliant envers l'enfant ;
- Comportements agressifs verbaux ou physiques, y compris envers d'autres personnes.
- Manque d'investissement affectif : indifférence aux émotions et aux besoins de l'enfant, absence de contact affectif ;
- Hyper-contrôle ou restriction des interactions sociales ;
- Refus d'aide extérieure : rejet des dispositifs de soutien scolaire, médical ou social ;
- Surprotection excessive : refus de toute autonomie et contrôle permanent des faits et gestes de l'enfant.

### Vis-à-vis des professionnels ou des travailleurs sociaux

- Minimisation, banalisation ou contestation des symptômes ou des dires de l'enfant ;
- Discours incohérents ou contradictoires pour minimiser les signaux de maltraitance ;
- Dénigrement ou accusation de l'enfant ;
- Tentatives d'influence sur les décisions des professionnels par des moyens affectifs, sociaux ou juridiques. ;
- Refus de collaboration : opposition aux mesures de protection, absence aux rendez-vous, refus de partager des informations sur l'enfant.

## 4. COMMENT PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ?

### 1. Rendre l'utilisateur co-acteur de son parcours :



- Informer la personne accompagnée de ses droits ;
- Considérer la personne comme un être unique et singulier avec ses propres besoins et particularités ;
- Co-crée le projet d'accompagnement avec la personne.

### 2. Promouvoir la bientraitance avec les professionnels :



- Promouvoir la parole de tous les professionnels pour construire une version plus riche du parcours des usagers ;
- Former et sensibiliser les professionnels sur le sens de leurs missions ;
- Évaluer les pratiques professionnelles.

### 3. Promouvoir la bientraitance dans l'établissement :



- Organiser le traitement des signalements de maltraitance et de violence ;
- Inscrire la bientraitance au cœur du projet d'établissement.

## 5. PROCEDURE DE GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

### Voir Procédure de gestion des maltraitances :

- U:\AF - 11 RESSOURCES ET RÉFÉRENCES\RR - 1 Procédure de Gestion des situations de maltraitance
- Procédure gestion des maltraitances

**Procédures et formulaires accessibles auprès du secrétariat de service**